

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3237**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC habitat social, de deux lots dans un immeuble en copropriété situé 11 chemin des Plates

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3237**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC habitat social, de deux lots dans un immeuble en copropriété situé 11 chemin des Plates

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2024-01-08-R-0007 du 8 janvier 2024, la Métropole a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de deux lots dans un immeuble en copropriété situé 11 chemin des Plates à Vaulx-en-Velin, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logements abordable.

Cette copropriété est située dans le quartier Cervelières-Sauveteur à Vaulx-en-Velin qui fait partie des sites d'intérêt national du plan initiative copropriétés. À ce titre, elle fait l'objet d'un suivi opérationnel visant au redressement des copropriétés dégradées et, à terme, à une opération programmée d'amélioration de l'habitat - Copropriété dégradée.

**II - Désignation des biens cédés**

Il s'agit des lots de copropriété n° 75 et 106 correspondant respectivement à un appartement au 4<sup>ème</sup> étage, d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>, représentant les 87/9973 des parties communes générales et à un garage en sous-sol, représentant les 9/9973 des parties communes générales, le tout situé sur terrain propre cadastré AX 205 et AX 207, d'une superficie totale de 7 480 m<sup>2</sup>, situé 11 chemin des Plates à Vaulx-en-Velin.

**III - Conditions de la cession**

Ce bien a été acquis pour un montant de 110 000 €, dont une commission d'agence de 7 700 € TTC à la charge du vendeur, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et dans le contexte décrit précédemment, pour le compte de l'ESH CDC habitat social.

Aux termes de la promesse d'achat, l'ESH CDC habitat social, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute occupation, au prix de 110 000 €, conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

L'ESH CDC habitat social aura la jouissance du bien à compter de la date à laquelle la Métropole aura, elle-même, la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 22 décembre 2023, joint au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 110 000 €, à l'ESH CDC habitat social, des lots 75 et 106 dans un immeuble en copropriété situé 11 chemin des Plates à Vaulx-en-Velin, cadastré AX 205 et AX 207, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logements en accession abordable.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 29 janvier 2024, pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458200, pour un montant de 110 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320643-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---